



Des éoliennes et des moutons. - (Photo P. Lavaud)

De leurs grandes pales, les éoliennes brassent pour produire. Mais pas autant qu'espéré, relève Hubert de la Roche, de Villentrois (Indre).

A propos des éoliennes industrielles, qui ne voit qu'on est dans le symbole et très loin du redressement énergétique ou environnemental ? Le retour à la nature, aux ressources renouvelables, à la vision écologique de la planète, chers au citoyen, emporte tout le reste.

Le reste, c'est que l'énergie électrique ne se stocke pas, sinon en faisant tourner à l'envers les centrales hydroélectriques et qu'il faut la distribuer par un réseau alimenté à tout moment en fonction de besoins fluctuants. Le reste est aussi que le coût de l'énergie électrique est un élément de base du budget des familles et des entreprises.

Et là, l'éolien est partout en défaut. Il ne produit qu'au gré du vent, notoirement décorrélé des besoins (pas de vent dans les périodes hivernales anticycloniques). La production d'une éolienne n'atteint, en moyenne, qu'un quart de sa puissance nominale. Le réseau doit être adapté aux « coups de bélier » d'une production intermittente non pilotable. Pour assurer l'indispensable régulation, le développement du potentiel éolien exige le complément de centrales thermiques à démarrage rapide. Quant au coût de la production éolienne, il est évalué à au moins deux fois celui de la production conventionnelle.

Avec quelque 8.000 éoliennes n'apportant que 2 % de la production française d'électricité, nous restons peu sensibles aux surcoûts reportés sur la ligne CSPE (contribution au service public de l'électricité) de nos factures.

Qu'en serait-il si nous allions vers les 12 % fixés par les objectifs du Grenelle ? Cette marche forcée vers l'énergie chère exige que les promoteurs soient incités par des tarifs protégés (garantie de quinze ans). Il est avéré que le développement éolien est une niche financière pour les promoteurs (installer pour revendre est la stratégie dominante, comme ce fut le cas à Saint-Genou, dans l'Indre).

Beaucoup plus aléatoire est l'avantage des « retombées fiscales » promises aux collectivités qui accueillent des éoliennes. Leur présence est facteur de désertification et d'affaîsissement des valeurs patrimoniales ; sur ce registre, les collectivités seront perdantes, à hauteur sans doute de ce qu'elles auront cru gagner.

Voilà ce que coûte, en réalité, cette première étape éolienne de « retour à la nature ». Faut-il croire que l'éolien *off shore* inversera la tendance ?